

# **HARAS DU BOIS COURTIN H.B.C**

**FICHE D'ADHESION ANNUELLE SAISON 2017-2018**

---

Nom Prénom du cavalier : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

N° de licence FFE : \_\_\_\_\_ Galop validé : \_\_\_\_\_

Si le cavalier est mineur, nom et prénom du représentant légal et lien de parenté : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél Domicile : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Autorisez-vous le Haras du Bois Courtin à publier sur son site internet ou sur sa page Facebook des photos sur lesquelles vous ou votre enfant pourrait apparaître, photo produite pour illustrer nos activités et la vie aux écuries ?

J'autorise

Je n'autorise pas

Créneau d'inscription choisi : \_\_\_\_\_

Personnes à prévenir en cas d'accident :

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

---

Un exemplaire complet du règlement intérieur et un exemplaire des conditions d'assurance sont mis à votre disposition sur simple demande au centre équestre Haras du Bois Courtin HBC.

Je déclare \_\_\_\_\_ avoir pris connaissance du règlement intérieur, des conditions d'assurance de la licence FFE, des possibilités qui vous sont offertes de souscrire des garanties complémentaires. Fait à Villejust, le \_\_\_\_\_

**Signature :**

<u>COTISATION</u>	<u>TARIF annuel Euros TTC</u>
Shetland / Poney / Chevaux	140 €

<u>NOS FORFAITS</u>	<u>TARIF trimestriel Euros TTC</u> <u>(réglable en 3 chèques)</u>
CARTE DE 10 HEURES	300 € la carte de 10 H
Shetland ( à partir de 4 ans )	220 X 3
Poney / chevaux : <b>Moins de 18 ans</b>	235 X 3
Poney / chevaux : <b>Plus de 18 ans</b>	245 X 3
<b>FORFAIT 2 HEURES / SEMAINE</b>	350 X 3
<b>FORFAIT COMPETITION JUNIOR</b> <u>LUNDI 18 H + JEUDI 19 H</u>	340 X 3
<b>FORFAIT COMPETITION CLUB</b> <u>LUNDI 19 H + VENDREDI 19 H</u>	360 X 3

**CERTIFICAT MEDICAL : OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES CAVALIERS COMPETITION**

<u>LICENCE FFE 2018</u>	<u>Tarif Annuel Euros TTC</u> <u>(OBLIGATOIRE)</u>
18 ans et plus	36
Moins de 18 ans	25

**OFFRE DE PARAINNAGE :**

**1 DEMIE-JOURNEE DE STAGE OFFERTE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRE POUR UN NOUVEAU CLIENT  
PARRAINE**

**ATTENTION NOUVEAUTE 2017 : A PARTIR DE SEPTEMBRE 2017 :**

**Il y aura cours même pendant toutes les vacances scolaires !!!!**

**POUR TOUTES LES ACTUALITES, RATTACHEZ-VOUS A NOTRE  
PAGE FACEBOOK ET PENSEZ A CONSULTER NOTRE SITE  
INTERNET MIS A JOUR MENSUELLEMENT.**

<b>Inscription par :</b>	<b>Date d'inscription :</b>	<b>Signature du moniteur :</b>

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Droit d'entrée, licence fédérale et assurance**

La pratique de l'équitation au sein du Haras du Bois Courtin entraîne le paiement d'un droit d'entrée valable du 01 septembre au 31 Août de l'année suivante. Il doit être payé intégralement au moment de l'inscription. **Ce droit n'est ni cessible ni remboursable.**

Pour pratiquer l'équitation, la Licence Fédérale est obligatoire. **Non remboursable en cas d'arrêt ou autres raisons.**

### **Inscriptions, retards, récupération, déroulement des reprises en cours collectifs**

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont hebdomadaires, à jour et à heure fixes. Les cours se déroulent en 3 trimestres. L'accès aux cours collectifs n'est possible qu'après le règlement de tous les trimestres ainsi que la cotisation et la licence.

Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper le retard. Toutefois, le cavalier malade aura la possibilité de rattraper 2 séances par trimestre à condition de prévenir 48 heures à l'avance sous réserve de présentation d'un certificat médical du médecin.

En cas d'absences liées à un accident non survenu au Haras du bois Courtin les cavaliers ne pourront pas prétendre à rattraper.

### **Concernant les forfaits annuels : AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS D'ARRET OU AUTRES RAISONS !!!**

En cas d'accident survenu au Haras du bois Courtin, les cours seront rattrapables en fonction des disponibilités dans le niveau choisi dans l'année en cours. Les cours non rattrapés ne sont pas remboursables.

Pour la bonne marche du centre équestre, il est instamment demandé à chaque cavalier : d'être présent 15 minutes au moins avant l'heure de début du cours, de prévoir le temps nécessaire après la leçon pour les soins aux chevaux/poneys et le nettoyage du harnachement, de signaler toute anomalie à l'enseignant responsable, de ne pas laisser un cheval/poney sellé sans surveillance.

Tout cavalier pénétrant dans le manège, la carrière ou participant à une sortie se trouve placé d'office sous la direction de l'enseignant dont il doit respecter les instructions. Il est strictement interdit aux parents d'intervenir pendant les leçons.

L'enseignant est seul habilité à affecter les chevaux et les poneys. Aucun cheval ou poney d'école ne peut être utilisé sans l'accord d'un enseignant. La distribution des poneys ou des chevaux de club sont donnés par l'enseignant, en aucun cas, les cavaliers choisissent leurs montures. En cas de problème sur la cavalerie, seul l'enseignant peut intervenir.

### **Inscriptions aux cours particuliers, animations et compétitions**

Les inscriptions aux animations et aux compétitions sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées et ne donnent lieu à aucun remboursement.

### **Harnachement personnel**

Les cavaliers peuvent utiliser leur matériel personnel à condition qu'il soit agréé, pour chaque cheval, par l'enseignant. Toute blessure provoquée par un harnachement personnel entraîne la responsabilité du cavalier.

### **Tenue et matériel**

Une tenue correcte, propre et conforme aux usages traditionnels de l'équitation est de rigueur.

Le port de la bombe ou de toute autre protection encéphalique conforme à la norme européenne est obligatoire pour tous les cavaliers montant en reprise collective ou cours individuel, mais également pour tous les cavaliers montant individuellement des poneys ou chevaux d'école.

### **Principales consignes de sécurité :**

Il est strictement interdit de fumer dans tout le centre équestre !

Les chiens ne sont admis dans l'enceinte du centre équestre que tenus en laisse. L'accès aux boxes est strictement limité : les cavaliers y ont accès lors de la préparation et des soins après le travail du cheval. Afin d'éviter les vols, merci de ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les véhicules ou devant les boxes. Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte du Haras du Bois Courtin HBC. L'accès des près est interdit sauf avec l'accord d'un enseignant.

### **Responsabilité**

La responsabilité du Haras du Bois Courtin HBC est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité du Haras du Bois Courtin que durant leur heure de reprise. En dehors des heures de reprise, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

### **Accès et utilisation des installations**

L'accès aux installations est réservé aux adhérents dans les limites des horaires d'ouverture. Le Haras du Bois Courtin HBC est ouvert tous les jours de 8H à 22H